



NOVEMBRE 2022

INFORMATION DÉNEIGEMENT.

Pour la saison de déneigement 2022-2023 notre ancien prestataire David PERBET (GAEC du Matrassou) ne souhaitant plus assurer ce travail nous avons dû chercher une nouvelle solution.

Après avoir passé une annonce pour un chauffeur restée sans réponse, notre recherche s'est portée sur les entreprises proches de SAINT-CLÉMENT. L'entreprise CHAUVY TP est restée seule candidate, une convention a été signée le 13/11/2022.

En effet une réglementation datant de 2013 oblige le conducteur d'un chasse-neige communal soit.

- Être employé communal avec permis C et une petite formation sur la sécurité
- Ou être détenteur d'un permis C et d'un CASES ESH (ENGIN DE SERVICE HIVERNAL) si c'est un prestataire privé.

Cette prestation ne peut donc pas être effectuée avec le chasse-neige communal pour des raisons d'assurance et de responsabilité personnelle du maire.

Après un comparatif sur plusieurs années tenant compte des charges (assurance, location du garage de Fay sur Lignon, honoraires chauffeur, carburant et entretien de plus en plus lourd de notre vieux chasse-neige) l'entreprise CHAUVY TP effectuera le déneigement avec son propre matériel avec un surcoût tout à fait raisonnable.

De légères modifications ont été apportées au circuit en tenant compte des personnes travaillant à l'extérieur, du ramassage de lait et des écoles.

Le nombre d'interventions du chasse-neige est limité à 2 par jour en cas de chutes de neige abondantes par convention avec le Département. La première après 5h du matin, départ du village. La dernière avant 19h, retour au dépôt. Toute intervention supplémentaire est à la charge de la commune.

Pendant ces horaires, en cas de besoin, vous pouvez contacter Maguy Demars au 06 69 06 93 00. Pour toutes les sorties que vous pouvez anticiper (infirmière à domicile, rendez-vous médical, etc.), vous êtes invités à prévenir au plus tôt la mairie au 04 75 30 41 77, Didier Bouet au 06 59 12 05 39 ou Laurie BIGAY 06 32 38 15 84.

En dehors des horaires de déneigement, pour les cas d'urgence médicale ou de véhicule bloqué, il faut contacter le 17 (gendarmerie) ou le 18 (pompiers). En aucun cas il n'est autorisé d'appeler le chauffeur du chasse-neige.

Pour rappel il n'y aura pas de pare-neige sur la route départementale RD 247 à hauteur de Sénicroze, suite au refus du propriétaire de la parcelle

Trouver un prestataire pour effectuer le déneigement devenant de plus en plus compliqué, nous comptons sur votre indulgence et votre bienveillance auprès des nouveaux chauffeurs. Nous vous remercions de votre compréhension.

Didier Bouet, maire de Saint-Clément et son équipe.